



**ADOPTION DU BUDGET ET DU RÈGLEMENT 08-2015 FIXANT LES TAUX DE TAXES
ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE
2016**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du budget et du règlement 08-2015 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice 2016, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	1 ^{er} septembre 2015
Adoption du règlement :	8 décembre 2015
Avis public d'adoption du règlement :	10 décembre 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 octobre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 décembre 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 décembre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

- Affichage
- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
 - Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
 - Journal municipal
 - Site internet